

Audit du projet informatique clé: refonte de la gestion du trafic Administration fédérale des douanes (AFD)

L'essentiel en bref

Le paysage informatique de l'Administration fédérale des douanes (AFD) englobe un grand nombre d'applications. Elles ont vu le jour sur une période de plus de dix ans en dehors de tous principes généraux et uniformisés en matière d'architecture et de technologie. Résultat, on assiste à une grande hétérogénéité et à de nombreuses interdépendances et interfaces entre les applications. Durant les prochaines années, ces systèmes arriveront en fin de vie à différents moments. Les deux applications e-dec et NCTS jouent ici un rôle central. Elles servent à traiter les déclarations d'importation et d'exportation, ainsi que les annonces de transit. Elles représentent près d'un tiers du portefeuille d'applications.

La phase d'étude actuelle prépare la mise en place du programme de refonte de la gestion du trafic de marchandises

En 2010 déjà, l'AFD a soumis les deux applications à un «audit technique» externe. Celui-ci a comparé e-dec et NCTS, dont les fonctions se recoupent partiellement, afin de déterminer leur potentiel d'amélioration. Les résultats de cet audit ont montré que l'AFD s'était lancé sur la voie d'un réaménagement à long terme des applications de gestion du trafic de marchandises. Le plan initial prévoyant de remplacer NCTS par e-dec s'est révélé non réalisable à court terme. Etant donné qu'il n'y a pas d'urgence à remplacer rapidement les applications, l'AFD procède aux examens requis même s'il a dû reporter des extensions déjà prévues dans le but d'attendre les résultats de l'étude.

Optant pour une procédure méthodique et bien structurée, l'AFD a lancé en 2013 une étude sur la refonte de la gestion du trafic (Architecture d'entreprise en matière de trafic, AFD). Elle avait pour but d'établir d'ici à 2014 l'état de tous les niveaux de l'architecture informatique de l'AFD et de déterminer les exigences fondamentales en la matière. L'étude devait aussi développer l'architecture informatique, également en matière de processus opérationnels, et définir un calendrier concret pour la mise en œuvre. Grâce à la modernisation des applications de gestion du trafic de marchandises, l'AFD espère supprimer les redondances, réduire les coûts et augmenter la stabilité de l'exploitation et la sécurité du système informatique. Enfin, certaines fonctions indispensables ne sont pas présentes dans les applications existantes (e-dec et NCTS).

La phase d'étude doit être complétée par des considérations stratégiques globales

Conformément aux normes actuelles de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC), l'étude poursuit une méthode d'architecture structurée selon une approche top down. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) estime dès lors que l'AFD suit dans l'ensemble la bonne voie. Au moment de l'audit, l'étude se concentrait sur la gestion du trafic, mais elle devra être étendue au reste des applications de l'AFD. Des réflexions stratégiques devront être menées en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). Il faut que les bénéfices attendus de l'étude sur la refonte de la gestion du trafic puissent aussi être transférés sur les autres secteurs d'activités et ne provoquent pas davantage de complexité à d'autres endroits.



Pour garantir la rentabilité de la solution retenue, il est nécessaire que ses coûts et ses bénéfices soient supportables et sûrs. Les bases actuelles ne sont cependant pas suffisantes pour procéder à un calcul efficace des coûts, de l'utilité et de la rentabilité. Elles devront être élaborées avant la conclusion de l'étude. Un deuxième avis devrait venir ensuite valider ce calcul. Pour la phase d'étude en cours, il faut s'attendre à près d'un demi-million de francs de dépenses avec incidences financières. Les résultats de cette phase auront une influence primordiale sur la mise en œuvre du programme. Actuellement, les dépenses liées à la mise en œuvre sont estimées à plusieurs dizaines de millions, sur une période d'au moins cinq ans.

Enfin, lors de la mise en œuvre du programme, l'AFD devra appliquer les directives en vigueur découlant d'HERMES et des processus informatiques ainsi que les directives du Conseil fédéral applicables aux projets clés en matière de TIC. Dans ce but, il est nécessaire de mettre en place une gestion des risques efficace et un large dispositif de contrôle de la qualité.